

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00089
N° SS : 179059935133086

Iban / Rib : FR59 2004 1010 0821 8234 7F02 911
Emploi : Consultant Business Analyst/ AMOA IT
Statut professionnel : Cadre
Position : 3.2
Coefficient : 210

Monsieur LANDOLSI Dhafer
15 RUE DES ECURIES
APPARTEMENT A35 3E ETAGE 15
95300 PONTOISE

Entrée : 04/11/2024 Sortie : 14/02/2025
Ancienneté : 3 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Éléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base		151.67	30.0653		4 560.00			
Heures supplémentaires 25 %		27.00	37.5816		1 014.70			
Sous total Salaire de base		178.67			5 574.70			
Absence pour entrée/sortie		- 81.67	30.0653	2 455.43				
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %		- 14.50	37.5816	544.93				
Congés payés pris 270125 (0,5 jour)		- 0.50	257.2543	128.63				
Congés payés pris 070225 (1 jour)		- 1.00	257.2543	257.25				
Congés payés pris 100225-130225 (4 jours)		- 4.00	257.2543	1 029.02				
Indemnité congés payés (5,5 jours)					1 414.90			
Indemnité de repas (Non Imposable)		7.00	10.3000		72.10			
--- Fin de contrat ---								
Indemnité compensatrice de congés payés					215.08			
Pas de CP acquis au titre de la maladie								
Salaire brut					2 861.52			
Santé								
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						2 861.52	13.0000	372.00
Complémentaire - Incap. Inval. Décès						1 962.50	1.5000	29.44
Complémentaire - Incap. Inval. Décès						899.02	1.1300	10.16
Complémentaire - Santé		3 925.00	1.3450	52.79		3 925.00	1.3450	52.79
Accidents du travail & mal. professionnelles						2 861.52	0.6600	18.89
Retraite								
Sécurité Sociale plafonnée		1 962.50	6.9000	135.41		1 962.50	8.5500	167.79
Sécurité Sociale déplafonnée		2 861.52	0.4000	11.45		2 861.52	2.0200	57.80
Complémentaire Tranche 1		1 962.50	4.1500	81.45		1 962.50	6.2200	122.07
Complémentaire Tranche 2		899.02	9.8600	88.65		899.02	14.7800	132.87
Famille						2 861.52	3.4500	98.72
Assurance chômage								
Chômage						2 861.52	4.3000	123.04
APEC		2 861.52	0.0240	0.69		2 861.52	0.0360	1.03
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.								
Contribution ADESATT						2 861.52	0.0200	0.57
Autres contributions dues par l'employeur								
Autres contributions dues par l'employeur						2 861.52	2.0460	58.55
Autres contributions dues par l'employeur						1 962.50	0.1000	1.96
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu		3 405.30	6.8000	231.56				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu		3 405.30	2.9000	98.75				
Exonérations de cotisations employeur								- 8.43
Exonération sociale sur HC/HS		468.58	- 11.0800	- 51.92				
Total des cotisations et contributions				648.83				1 239.25
Intéressement versé					572.30			
Réintégration fiscale		52.79						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal		437.27						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel		1 384.18						
Montant net social		2 712.89						
Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel								
Annuel								
Acquis								
Pris								
Solde								

HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016

Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur LANDOLSI Dhafer,

demeurant 15 RUE DES ECURIES
APARTEMENT A35 3E ETAGE 15
95300 PONTOISE

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****2 704.89 Euros soit, en toutes lettres
*****Deux mille sept cent quatre euros et quatre-vingt neuf centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Février 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	4 560.00
Heures supplémentaires 25 %	1 014.70
Absence pour entrée/sortie	- 2 455.43
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %	- 544.93
Congés payés pris 270125 (0,5 jour)	- 128.63
Congés payés pris 070225 (1 jour)	- 257.25
Congés payés pris 100225-130225 (4 jours)	- 1 029.02
Indemnité congés payés (5,5 jours)	1 414.90
Indemnité de repas (Non Imposable)	72.10
Indemnité compensatrice de congés payés	215.08
Intéressement versé	572.30
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 80.10

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 14/02/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention

"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Bon pour règlement des sommes indiquées

Signature du salarié précédée de la mention

"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

Bon pour acquit des sommes sous réserve
d'encaissement

Signé par :

Mohamed Ellouze

60E611B5329F478...

DS



DocuSigned by:

A9DA813EBFB442B...

HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016

Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur LANDOLSI Dhafer (Matricule: 00089)
Demeurant à 15 RUE DES ECURIES
APPARTEMENT A35 3E ETAGE 15
95300 PONTOISE

En qualité de :

Du 04/11/2024 au 14/02/2025 : Consultant Business Analyst/ AMOA IT

Position 3.2, Coefficient 210

Soit une durée d'emploi du 04/11/2024 au 14/02/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 4 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 4 mois.

Fait à PARIS le 14/02/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :

ELLOUZE Mohamed

Président

Signé par :

Mohamed Ellouze

60E611B5329F478...

DS

